

PROJET D'ETABLISSEMENT



CRECHE OCABELOU



33 Chemin des Baries

33410 CADILLAC SUR GARONNE

mise à jour septembre 2024



Table des matières

Préambule.....	4
1. Projet d'accueil	6
1.1 Les prestations d'accueil proposées	6
1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....	8
1.3 Les compétences professionnelles mobilisées.....	9
1.3.1 L'équipe et les intervenants	9
1.3.2 Le travail d'équipe	10
1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....	12
1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis	12
2. Projet éducatif	13
2.1 L'accueil.....	14
2.2 Le relais :.....	14
2.3 La préparation à la séparation : la familiarisation	15
2.4 Organisation générale :.....	15
2.4.1 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	17
2.4.2 Les soins :.....	19
2.4.3 Le développement, le bien-être et l'éveil.....	21
3. Le projet social et le développement durable.....	27
3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	27
3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	28
3.3 Les actions de soutien à la parentalité	28
3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	29
3.5. La démarche en faveur du développement durable	30
Conclusion	30
Annexe 1 : Rappel des textes règlementaires	32
Annexe 2 : Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant.....	33
Annexe 3 : Fiche de poste Responsable EAJE.....	34
Annexe 4 : Fiche de poste EJE adjointe.....	40
Annexe 5 : Fiche de poste Auxiliaire de Puériculture.....	44
Annexe 6 : Fiche de poste Agent de crèche.....	48

Préambule

La gestion de cet établissement, situé au 33 chemin des Baries 33410 Cadillac sur Garonne, est assurée par la Communauté de communes Convergence Garonne.

Le territoire :

La communauté de communes Convergence Garonne est issue de la fusion, en 2017, de la Communauté de Communes des Côteaux de Garonne et de la CDC de Podensac ainsi que les communes de Lestiac sur Garonne, Paillet et Rions. Elle s'est enrichie des communes de Cardan et Escoussans en janvier 2018.

La Communauté de Communes Convergence Garonne est composée de 27 communes : Arbanats, Barsac, Béguey, Budos, Cadillac Sur Garonne, Cardan, Cérons, Donzac, Escoussans, Gabarnac, Guillos, Illats, Landiras, Laroque, Lestiac-sur-Garonne, Loupiac, Monprimblanc, Omet, Paillet, Podensac, Portets, Preignac, Pujols sur Ciron, Rions, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Michel-de-Rieufret, Virelade.

- 32 819 habitants (source INSEE 2023 RP 2020)
- Population cible_ Focus 0-3 ans (source CAF et MSA 2022) :
 - 908 enfants de 0-3 ans, pour 858 familles.
 - Les 2 parents travaillent pour 69,4 % d'entre elles,
 - 250 enfants différents en accueil collectif, ce qui représente 20 % des enfants du territoire
 - 473 familles confient leur enfant en accueil individuel

La CDC Convergence Garonne a pris la compétence facultative concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse :

La Communauté de Communes

- Met en œuvre les politiques contractuelles en faveur de la petite enfance (0-5 ans révolus)
- Créé et gère les relais assistants maternels communautaires
- Créé et gère les structures communautaires d'accueil permanent et occasionnel d'enfants de 0-5 ans révolus,
- Soutient les établissements d'accueil de jeunes enfants dont les actions s'inscrivent dans les politiques communautaires en faveur de la petite enfance.

Concrètement, sur le territoire de la CDC, l'offre d'accueil du jeune enfant (0-6 ans) et de sa famille se compose de :

- 5 EAJE: une crèche en gestion directe par la CDC à Cadillac sur Garonne ; 3 crèches en Délégation de service public en gestion par la société Eponyme à Preignac, Illats et Portets et une crèche associative à gestion parentale à Cérons,
- 1 Relais Petite Enfance avec 3 pôles répartis sur le territoire : Cadillac sur Garonne, Illats et Portets qui accueille et accompagne les familles du

territoire et aussi les 174 assistants maternels en activité au mois de mars 2024, dont 30 en Maison d'assistants maternels (MAM)

- 9 structures d'accueil de loisirs accueillent jusqu'à 240 enfants de moins de 6 ans les mercredis
7 structures, accueillent jusqu'à 216 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances scolaires
En complément une association conventionnée avec la CDC propose un accueil de 16 enfants les mercredis et vacances scolaires.

La contractualisation :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui,

- S'appuie sur des volontés politiques conjointes,
- Participe à l'articulation de l'ensemble des politiques publiques sur le territoire et facilite la cohérence de l'action publique,
- S'articule avec les schémas de programmation départementale,
- Contribue à l'objectivation et la prise en compte des besoins du territoire pour mieux adapter les réponses,
- Facilite et accompagne les initiatives d'innovation sociale,
- Impulse la mesure de l'impact et les effets de l'engagement de nos engagements réciproques pour faciliter notre adaptation à l'évolution continue de la société,

Le Projet de Territoire s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : Promouvoir et valoriser les services à la population
 - Objectif : Renforcer la qualité des services Petite enfance, Enfance, Jeunesse et les rendre accessibles à tous
 - Projet : Améliorer les conditions d'accueil en crèche
- Axe 2 : Soutenir la solidarité et l'accompagnement des publics et notamment les publics fragiles
 - Objectif : Favoriser l'inclusion de tous les publics
 - Projet : Parentalité
- Axe 3 : Connaitre les attentes, besoins, ressentis de la population et faciliter la coopération entre les différents acteurs
 - Objectif : Assurer une veille sur la qualité des services rendus en réponse aux besoins de la population
 - Projet : Offre d'Accueil Petite Enfance (OAPE)

D'autre part, dans le cadre de ses missions de prévention et de soutien à la parentalité, la PMI (Protection Maternelle Infantile) accompagne l'équipe de la crèche, et valide son fonctionnement via l'agrément qui lui est attribué.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, deux services ont été créés : le service PMI Mode d'Accueil et le service PMI Santé du Jeune Enfant. Ces deux services travaillent en

transversalité pour accompagner l'enfant dans tous ses milieux de vie et proposer des actions de soutien à la parentalité et des actions d'accompagnement des familles.

La MSA soutient également le fonctionnement de la crèche grâce au complément de prestations de service et aux appels à projet.

1. Projet d'accueil

L'OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance), regroupe l'ensemble de l'offre de l'accueil du jeune enfant sur le territoire

La commission d'attribution de places sur la Communauté de Communes Convergence Garonne s'inscrit dans le respect des principes suivants :

Équité : les demandes des familles et futurs parents sont traitées de la même façon et étudiées sur la base de critères définis par la collectivité, dans l'intérêt conjoint des familles et des différents types d'accueil.

- **Transparence** : ce règlement précise les modalités de fonctionnement et définit les conditions d'attribution.
- **Accessibilité** : un référent (OAPE/RPE (Relais Petite Enfance) A Petits Pas) pour soutenir les familles afin qu'elles concilient vie professionnelle et vie familiale par l'accompagnement, la centralisation et la réponse aux besoins.

Au-delà de la commission d'attribution des places en crèche, tout au long de l'année, les animatrices accueillent, accompagnent les familles vers le mode d'accueil adapté à leur besoin.

Un lien étroit avec la directrice de la crèche permet à l'équipe de prendre le relais.

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Ocabelou, offre un mode d'accueil collectif, pour les enfants de 2 mois et demi jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap ; de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

La capacité d'accueil est de 30 places.

Suite au confinement, les comportements des familles face aux modes d'accueil ont évolué. Nous avons constaté une diminution des amplitudes horaires, une baisse significative des demandes d'accueil occasionnel. Les parents se sont organisés pour garder leurs enfants dans le réseau familial.

En fonction de leurs besoins, les familles ont la possibilité de confier leur enfant de manière occasionnelle (à partir de 18 mois, en fonction des disponibilités d'accueil sur la crèche) ou de manière régulière (un nombre de jours contractualisés).

L'accueil des enfants des familles qui travaillent selon des plannings ou selon les saisons (travail viticole) a été organisé afin que, malgré l'irrégularité du travail des parents, ces enfants ne perdent pas le lien avec la structure. Les propositions en matière d'accueil occasionnel ont été faites selon les plages libres laissées par ces familles et les plages laissées vacantes par les réguliers (congés, arrêt maladie...).

L'accueil occasionnel :

Dans notre souhait de soutenir les parents, dans un souci également de maintenir les repères spatio-temporels de l'enfant en vue d'assurer une sécurité affective :

- Les places d'accueil, à majorité régulière, pourront être transformées au titre de l'accueil occasionnel selon les demandes : parent qui arrête son activité professionnelle pendant un congé maternité (ou inversement), fin d'un CDD, d'une période de stage...
- Un enfant qui fréquente ponctuellement la structure, sera, si possible, accueilli régulièrement, si la famille en exprime le besoin.

Depuis 2023, les partenariats avec la MDS, la PMI, la mission locale sont renforcés. L'objectif étant de soutenir les parents et de les accompagner en fonction de leurs besoins dans un climat de confiance.

Pour maintenir une qualité d'accueil et d'accompagnement individualisé des enfants et de leur famille, certaines contraintes et préconisations apparaissent de façons évidentes.

Concrètement, dans l'intérêt de l'enfant, nous ne proposons pas d'accueillir un enfant moins de deux heures. De même, les accueils peuvent se faire tout au long de la journée mais en respectant les temps de sommeil et de repas. Les parents peuvent donc faire la demande de temps plus ou moins long en fonction de leurs besoins et des places disponibles.

Ensuite, afin qu'un lien reste à minima maintenu entre l'enfant et les adultes de la structure, il est important d'essayer de maintenir un minimum de régularité avec l'enfant et sa famille.

Cette utilisation très flexible de la crèche a demandé une très grande souplesse au niveau du travail des équipes, que ce soit "intellectuellement" (s'adapter tous les jours à un groupe d'enfants différents), que "physiquement" (manipulations des lits, des chaises ... selon les enfants présents et leurs besoins en hauteur de mobilier et habitude d'endormissement).

Pour une même journée, les familles ont le choix entre cinq réservations différentes :
De 9h à 11h sans repas

De 9h à 12h30 avec repas pris dans la structure ;
Arrivée entre 12h et 12h30 après avoir pris son repas avec le parent et départ entre 16h et 16h30 ;
De 14h30 à 17h ;
De 9h à 16h30

L'accueil d'urgence :

Il est possible en lien avec les demandes reçues par l'animatrice de RPE. C'est aussi dans ces différents espaces, que selon l'âge de l'enfant, cet accueil est organisé. Pour que l'enfant s'approprie le nouvel espace d'accueil, et puisse se familiariser, des temps de rencontres et d'immersion sont proposées dès que possible et selon le possible. La démarche se veut être rassurante pour le parent ; ses paroles seront rassurantes pour son enfant. Parent et enfant seront en confiance.

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Si une famille souhaite que son enfant en situation de handicap ou d'une maladie chronique fréquente l'établissement, un rendez-vous avec l'équipe de direction sera organisé. Cet entretien permettra d'apprécier les besoins de la famille et de son enfant.

A partir de cette rencontre, le référent santé et accueil inclusif de la structure et la directrice juxtaposeront les particularités de cet accueil avec celles du groupe d'enfants accueillis, l'équipe et l'organisation actuelle de l'établissement. Ce constat permettra de donner une réponse à l'enfant et à sa famille. Il permet aussi de mieux se projeter sur l'espace le mieux adapté à l'enfant et, qui sécurisera, au mieux, la famille. Cette organisation fera l'objet d'un PAI. Puis, selon l'évolution de la situation, un réajustement pourra être, éventuellement, apporté.

Généralement, un lien entre la structure et les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant et de sa famille, est mis en place. Parfois, un de ces professionnels intervient même ponctuellement dans la structure auprès de cet enfant. Sa présence est souvent, rassurante et répond à certaines interrogations : qu'entend-t-il vraiment ? Comment mieux communiquer avec lui ... De plus, cet échange d'observations entre la collectivité et ces professionnels est très enrichissant.

Parfois, le handicap est perçu, dépisté, dans la structure. Dans cette situation, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille demandera un travail particulier au niveau de toute l'équipe.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

L'équipe, de par sa formation, son expérience et sa personnalité, chacune œuvre différemment au service du projet d'accueil du jeune enfant et de sa famille

Au 1^{er} septembre 2024, elle se compose :

- Une infirmière-puéricultrice, directrice
- Une EJE, adjointe de la directrice
- Une IDE sur une fonction d'agent auprès d'enfants
- Trois auxiliaires de puériculture, au 1^{er} septembre deux postes sont remplacés par des CAP AEPE
- Quatre CAP AEPE
- Deux agents techniques

Un médecin et une psychologue interviennent régulièrement sur la structure.

Les fiches de poste de la responsable de l'EAJE, de l'EJE en direction adjointe, des auxiliaires de puériculture et des agents de crèche sont en annexe.

Au-delà de ses compétences professionnelles, chacune, en interne ou en transversalité, en fonction de ses centres d'intérêts, est référente d'une ou plusieurs actions : le corps en mouvement, pause familles, suivis des ateliers, des sorties...

Les agents techniques :

Les deux agents techniques ont une place importante dans la vie de l'enfant et de sa famille. Elles sont présentées aux familles pendant le temps de familiarisation. Elles sont un repère quotidien qui rythme la journée de chacun à travers les temps de repas, la préparation des plateaux repas en section, les échanges avec l'enfant et sa famille lors de leur arrivée et départ de la structure (bonjour dans le couloir ou devant l'espace vitré de la cuisine), mais aussi lors des événements festifs (préparation et organisation des collations).

Elles sont aussi des personnes ressources lorsqu'un besoin supplémentaire de présence d'adulte se fait ressentir ponctuellement sur un temps court, en particulier, sur la première heure du matin, les temps de réunion... Elles passent régulièrement dans les espaces de jeux des enfants et ont des échanges verbaux essentiels sur leurs tâches dans la structure. La cuisinière coanime régulièrement des ateliers culinaires avec les enfants et une autre professionnelle de la crèche.

Le référent santé et accueil inclusif :

C'est le médecin référent de la structure qui est devenu le RSAI pour la crèche. Une convention a été signée le 22 mai 2022 et prendra fin au plus tard, le 31 décembre 2026.

Dans ce document, sont reprises les missions du référent santé et accueil inclusif. Il y est

aussi précisé que ses missions représenteront, au minimum, trente heures par an.

Elle y inclut : des temps de conseils, d'accompagnement de l'équipe, de RDV avec les familles, d'heures de formation premiers secours...

1.3.2 Le travail d'équipe

L'observation comme compétence :

C'est en repartant des enfants et de leurs signaux que nous pourrons adapter la prise en charge de chacun.

C'est grâce à nos observations que nous pourrons proposer un matériel adéquat. C'est l'enfant qui nous guide dans le choix de l'aménagement de l'espace qui évolue au cours de l'année.

L'observation permet à chaque adulte de réfléchir à sa pratique et d'avoir la distance nécessaire pour acquérir des attitudes professionnelles.

Temps d'échange et de réflexion en équipe :

➤ Réunions par espace (Oursons, Lucioles, Castors)

Nous partons de nos observations quotidiennes pour organiser régulièrement des réunions durant lesquelles nous nous questionnons sur l'évolution du groupe, des enfants individuellement et de nos relations avec sa famille. Ces temps d'échange nous permettent d'ajuster nos pratiques aux besoins du groupe et de faire évoluer l'aménagement de l'espace.

La psychologue est présente une fois sur deux à ces temps de réunions. Suite à ses observations, dans les espaces de vie des enfants, son expertise permet à l'équipe de prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles.

➤ Réunions d'équipe

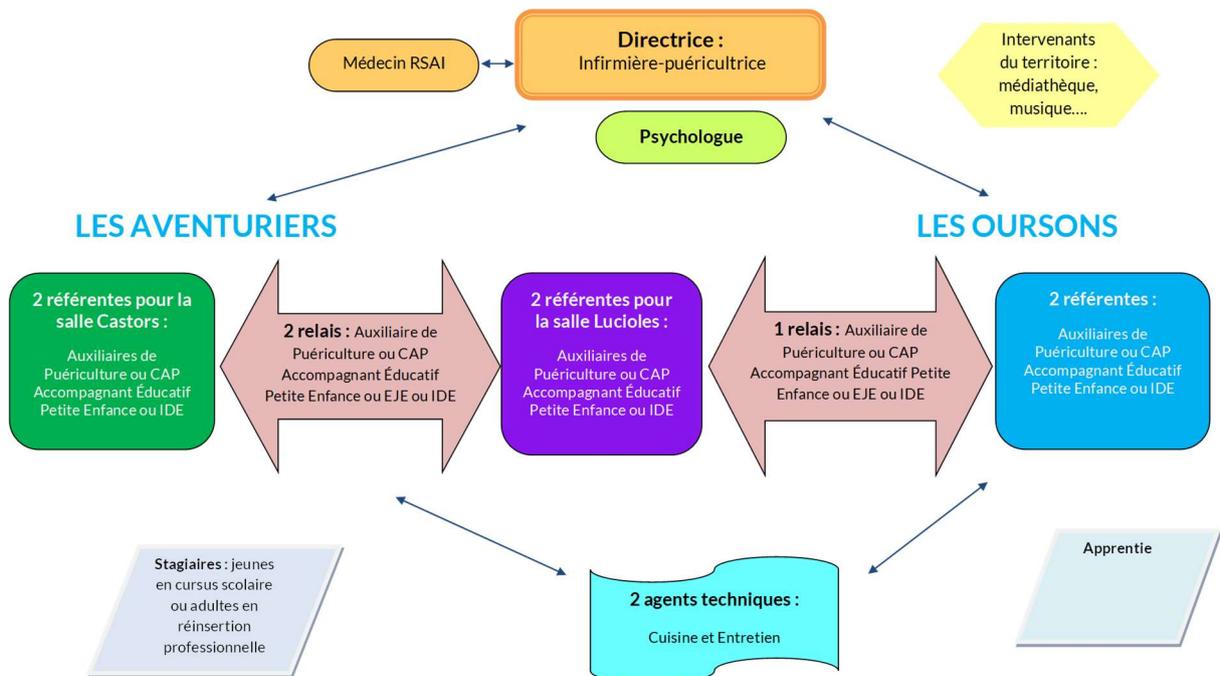
Elles permettent chaque mois d'aborder avec l'ensemble de l'équipe l'organisation générale de la structure, les projets, le fonctionnement, les événements festifs, les sorties, ...

➤ Réunions à thème

Ces réunions, sont des temps de travail collectif. Elles ont chacune leur rythme propre, liées à leur spécificité. Certaines sont trimestrielles, d'autres annuelles, d'autres logiquement tous les deux ans. Leur rythme peut être plus court si des nouvelles professionnelles sont recrutées sur la structure.

- Des réunions de préparation de rentrée
Elles sont organisées, en particulier pour les professionnels qui seront dans la section des plus jeunes : organisation de l'espace, du dortoir, préparation des biberons...
- D'autres réunions sont organisées en lien avec d'autres services et, peuvent avoir lieu sur un autre site. Elles sont en lien avec un évènement (le petit mois, pause familles...), un projet (le corps en mouvement, petite enfance et culture sur ce territoire ...)

Répartition de l'équipe d'Ocabelou et des intervenants auprès des enfants



1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Les analyses de pratique

Les réunions analyses de pratique ont lieu trois fois par an avec la psychologue. L'équipe au complet y participe.

Elles permettent d'aborder, en groupe, des situations professionnelles et permettent à chacun de prendre du recul, d'y réfléchir et de progresser dans la réponse à apporter de manière collective et individuelle.

Les 3 journées pédagogiques

Elles contribuent à la formation continue de l'ensemble de l'équipe.

Au rythme d'au minimum de trois par an, animées ou non par un intervenant extérieur, à partir d'un thème, elles permettent d'approfondir les connaissances et de les mettre en pratique (exemple : le sommeil, l'alimentation.)

Les formations extérieures :

Elles permettent à l'équipe une remise en question, donnent une dynamique. Elles complètent et enrichissent nos pratiques.

Elles peuvent être organisées par le CNFPT sur Bordeaux ou décentrées ou à distance.

Nous utilisons aussi les formations proposées par le RGPE

Les formations en interne :

Le RSAI et la directrice de la crèche organisent : les formations à l'évacuation de la crèche (n° d'urgence, situation des arrêts des différents fluides, ...) et au confinement.

Il s'agit aussi des formations sur les gestes d'urgences. Cette remise à niveau s'organise en deux sessions : la première concerne les gestes « courants » auprès de notre public (petite plaie, chute, hyperthermie, composition et lieu de la trousse d'urgence...) la seconde session est une mise en situation (contexte et mise en scène avec un poupon de réanimation).

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Une partie de l'équipe a fait part de son souhait d'accompagner, de transmettre ses compétences, d'être tutrice auprès de stagiaires et d'apprentis. Elles font part de leur volonté d'aider à appréhender, donner une meilleure connaissance du jeune public, de partager les pratiques professionnelles de l'ensemble de l'équipe. C'est aussi l'occasion d'avoir un regard questionnant sur nos pratiques.

Depuis plusieurs années, nous formons des apprenties pour le CAP AEPE. Cette année, nous avons fait le choix de proposer un recrutement pour une apprentie EJE. Elle est

donc parmi nous depuis le 1^{er} septembre 2023 avec un contrat pour 3 ans.

Nous accueillons aussi de nombreux stagiaires avec des profils différents : les élèves de troisième en stage d'observation, les élèves en CAP agent d'entretien, en bac Pro SAPAT, en formation DEAP, les adultes en candidature libre pour les CAP AEPE, les adultes en reconversion professionnelle (auprès d'enfant ou technique).

2. Projet éducatif

Ce projet éducatif a été réfléchi en équipe. Il doit permettre la mise en place des meilleures conditions d'accueil pour tous les enfants dans le respect de leur développement.

Nous nous basons sur les 10 principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant. Ce document est en annexe 1.

Prise par [arrêté ministériel](#), la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce dix principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs :

- En multipliant les activités culturelles, sensorielles et artistiques au sein des modes d'accueil ;
- En harmonisant et en favorisant les bonnes pratiques professionnelles auprès des enfants et des familles ;
- En impliquant les parents dans la déclinaison des valeurs éducatives et en soutenant les relations parents-professionnels ;
- En favorisant la mixité sociale et l'inclusion.

Le rôle de notre structure est de socialiser l'enfant dans le respect de son individualité, de l'ouvrir sur le monde, de l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, d'en faire un individu citoyen, sans jamais faire de distinction de genres et dans le respect de chacun.

Ce lieu a pour objectif d'accueillir l'enfant et sa famille en maintenant des repères affectifs.

La crèche est un lieu de soutien à la parentalité : accompagner, soutenir les familles dans leurs responsabilités et les associer à nos projets et objectifs.

Pour l'enfant, ce projet doit permettre son épanouissement par un développement psychomoteur harmonieux, favoriser l'autonomisation. Il doit permettre d'établir une relation adulte / enfant stable, privilégiée et individualisée car même s'il s'agit ici de vivre dans un groupe, il est nécessaire de préserver son identité et de répondre aux différents besoins de chacun, gage de respect et d'épanouissement.

Ce projet donne les grandes lignes de réflexion qui ont été et seront encore discutées, approfondies avec l'équipe.

Afin de répondre au mieux aux demandes d'accueils ponctuels des familles, nous souhaitons encourager une présence régulière (rythme à évaluer avec la famille et en fonction de la personnalité de chacun(e)).

2.1 L'accueil

Le premier accueil, la familiarisation

L'équipe se compose d'adultes référents et d'adultes relais.

La personne de référence :

L'adulte référent apprend à connaître l'enfant et son environnement lors du temps de familiarisation. Il est le fil conducteur de l'enfant et de sa famille durant son passage à la crèche.

Il accueille l'enfant et ses parents dès le 1er jour de la période de familiarisation.

Durant ce temps, le parent s'installe dans l'espace de vie afin d'échanger sur les habitudes de l'enfant (sommeil, alimentation, santé et connaissances de la famille). Puis progressivement en concertation avec la famille, une première séparation sera proposée.

Cela permet de tisser un lien et instaurer un climat de confiance, qui seront maintenus jusqu'à son départ.

La référente accompagne un groupe d'enfants et participe à l'intégration de chacun en trouvant les mots et les gestes qui vont apporter à l'enfant une sécurité et plaisir...L'enfant doit se sentir autorisé à manifester son contentement ou son mécontentement, il se sent entendu et compris.

L'enfant sait qui l'accompagne au quotidien, il sait vers qui se tourner, la relation qu'il établira avec ces personnes est unique et personnalisée.

Pour faciliter l'accueil d'un enfant en occasionnel, des binômes référents seront mis en place pour chaque espace afin d'assurer une continuité dans l'accueil des enfants et des familles même en cas de fréquentation irrégulière.

2.2 Le relais :

Même si l'amplitude horaire des référentes est large, elle ne couvre pas tout le temps de présence de l'enfant, d'où la nécessité qu'une autre personne connaisse bien l'enfant afin d'établir le relais.

L'adulte relais devient rapidement, lui aussi, une figure d'attachement bien repérée de l'enfant et de ses parents en participant au bon développement de chacun en concertation avec l'équipe.

2.3 La préparation à la séparation : la familiarisation

Cette préparation a lieu essentiellement au cours de la familiarisation.

Très tôt l'enfant a ses propres repères : l'odeur, la voix, le visage de ses deux parents, son lit, un jouet, le papier de sa chambre, son mobile... Afin qu'il puisse conserver un maximum de ces points de sécurité, nous demandons, aux parents, d'apporter par exemple un foulard qui porte leur odeur, un jouet de la maison, tout ce qui pourra facilement rappeler à l'enfant son environnement familial.

Grâce à la présence des parents pendant la familiarisation, l'enfant pourra prendre de nouveaux repères dans la crèche tout en conservant les siens. L'équipe avec l'aide des parents veillera à les percevoir pour les reprendre et les garder afin qu'il puisse aisément les retrouver chaque jour.

Les repères et les objets transitionnels constituent des ressources qui permettent à l'enfant de garder des liens avec son milieu familial.

Les temps de familiarisation pour les enfants se feront en concertation avec les familles, en fonction de chaque cas particulier (durée, modalités,) afin de tranquilliser les familles en instaurant un climat de confiance, de favoriser les séparations et les retrouvailles.

Dans l'intérêt des enfants accueillis en occasionnel, il pourra être envisagé, de proposer un nouveau temps de familiarisation en cas d'absence prolongée de l'enfant dans la structure.

2.4 Organisation générale :

Nous proposons deux espaces d'accueil :

- **Les oursins** : les bébés de 10 semaines à 18 mois environ : âges et nombre d'enfants accueillis en fonction des demandes de place et de la capacité matérielle à aménager des espaces respectueux des besoins psychomoteurs de chaque enfant : respect du rythme de sommeil, surveillance particulière, libre exploration motrice avec un aménagement qui évoluera selon l'évolution et les progrès de chacun, repas individualisés, espace d'allaitement pour les mamans qui le souhaitent...
- **Les aventuriers** : Cet espace est composé des Lucioles (les oursins de l'année N-1) et des Castors (les oursins de l'année N-2). Ces aventuriers sont des enfants de 12 à 36 mois environ, âges et nombre qui dépendront aussi des demandes d'accueil, de nos possibilités à proposer un lieu de vie qui répond au besoin d'explorer un environnement riche et varié. De par l'observation des professionnels, l'aménagement de l'espace évoluera selon l'autonomie des enfants. Cette évolution portera sur leur rythme de sommeil, leurs besoins

pendant les temps des repas, leur capacité de partager avec leurs pairs un temps d'exploration libre et d'expériences sensori-motrices.

Dans chaque espace d'accueil (oursons, aventuriers), une équipe de professionnels accompagne l'enfant dans les différents moments de la journée. Ces moments se partagent entre des temps individualisés (accueil, transmissions aux familles, soin et change, repas individualisé...) et des propositions au groupe (exploration libre de l'espace, aide au repas en petits groupes, propositions d'activités ponctuelles.....). Selon le nombre d'adultes disponibles, l'équipe réfléchit à organiser ces temps dans des espaces plus grands (portes ouvertes de sections, de dortoirs...).

➤ Chez les oursons :

Dans une collectivité, la garantie de la sécurité affective du jeune enfant passe par la continuité de soins et l'accompagnement personnalisé de ses besoins vitaux et psychomoteurs. Les adultes référents qui se partagent le groupe seront donc particulièrement investis par l'enfant pour les temps de repas, de change, d'accompagnement à l'endormissement....

L'adulte relais assurera cette continuité lors de l'absence et les temps de pause du référent. Elle aura aussi un rôle déterminant durant les temps de repas individualisés en restant disponible et rassurant pour le reste du groupe : Patienter n'est pas chose facile pour un tout-petit : une comptine, une parole, un jeu habilement proposé peut l'aider à passer ce cap et contribuer à une ambiance plus sereine pour tous.

➤ Chez les aventuriers :

Au cours de la journée et en fonction des besoins liés au nombre d'enfants, à leur autonomie (pour le repas ou le sommeil par exemple), à la dynamique du groupe d'enfants (fatigue, excitations, tensions, besoin de jeux dans le jardin), à la composition de l'équipe, le relais pourra se déplacer pour soutenir le groupe dans la salle des castors ou dans la salle des lucioles. De par sa connaissance simultanée des deux groupes, il joue un rôle essentiel dans la continuité de soins et d'accompagnement de l'enfant.

Dans la configuration actuelle, l'éducatrice et une CAP AEPE sont aussi un relais. Elles partagent leur temps entre le groupe des oursons (2 jours/ semaine) et le groupe des aventuriers (3 jours/ semaine) afin d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble des enfants et des familles et d'échanger avec les équipes sur les pratiques professionnelles, l'aménagement des espaces.

Assurer le lien privilégié qui unit l'enfant, sa famille et les référents du groupe est un objectif primordial de l'équipe. Nous nous efforçons chaque année de le maintenir lors de la rentrée de septembre et du changement d'espace (passage oursons /aventuriers).

Cependant, en septembre, en fonction de l'évolution de l'équipe, il peut arriver qu'un adulte référent ne puisse pas accompagner son groupe. Nous cherchons, alors, la meilleure solution qui permettra à chaque enfant de retrouver des repères dans ce nouvel espace (qu'il aura déjà appris à connaître dans l'année lors des temps partagés). Il peut s'agir, par exemple, pour ces enfants-là, dans le nouveau groupe, de modifier le rôle de l'adulte relais qu'il connaît bien, en celui de référent.

Les référents et relais ont un rôle essentiel et complémentaire dans l'accompagnement de chaque enfant et du groupe en général. Ainsi chaque professionnel peut être amené à occuper l'une de ces deux missions, ce qui permet aussi aux équipes de s'enrichir mutuellement du renouvellement des groupes.

2.4.1 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

L'accueil au quotidien :

Avant 8h30 et après 17h30, l'accueil des familles se fait dans l'espace central. Cette organisation permet, sur les temps du matin et du soir, d'avoir une professionnelle disponible pour les enfants présents alors que sa collègue se rend plus disponible pour accueillir la famille.

La professionnelle adaptera l'accueil au souhait du parent et connaît le rituel de l'arrivée ou du départ de chaque enfant de son groupe. Certains parents prennent le temps de s'asseoir à côté de leur enfant et échange ainsi avec la professionnelle, certains préfèrent confier leur enfant dans les bras de l'adulte et d'autres ont créés un rituel de coucou / cache/ cache avec les espaces vitrés.

L'équipe utilise aussi un cahier de transmissions. Sur ce document interne, les temps de sieste, le repas, le transit sont indiqués mais, selon l'âge de l'enfant, ces informations ne seront pas systématiquement utilisées.

Il y est aussi noté les ateliers ou activités qui ont été proposés à leur enfant dans la journée et l'adulte qui l'a accompagné.

En règle générale, l'équipe s'organise à connaître un moment précis, une anecdote de la journée de chaque enfant.

A l'entrée des sections, un panneau avec la photo des professionnelles et, éventuellement des stagiaires est mis à jour quotidiennement.

La communication avec les familles existe aussi par des panneaux d'affichage qui se trouvent dans le SAS d'entrée ainsi que dans le couloir (animations et propositions

d'ateliers sur le territoire et dans la structure, arrivée d'une stagiaire, menu des enfants ...).

Des photos du quotidien ou lors d'un évènement sont exposées dans le couloir sur des panneaux ou défilent sur une tablette.

Pédagogie :

L'enfant exprime des émotions tout au long de sa journée. Nous les recevons, les verbalisons et nous individualisons notre réponse. Pour l'un, nous feuilletons avec lui son album photo, pour un autre, cela peut-être une histoire racontée sur les genoux, pour un autre un besoin d'un temps calme dans un autre espace ou besoin d'un autre temps de motricité que nous aménagerons dans un dortoir.

Toutes les émotions seront accompagnées. Soutenir et accompagner les pleurs d'un enfant est important, comme il est important de penser à relayer l'adulte qui accompagne cet enfant.

Les relations entre les enfants et l'adulte référent peuvent, à certains stades de l'évolution de l'enfant, être difficiles : opposition plus marquée avec cet adulte, exigence plus grande de l'enfant envers cet adulte. Dans cette situation, un travail spécifique avec la famille, les autres adultes relais de l'équipe, la psychologue est mis en place afin que l'enfant comme l'adulte continue à prendre plaisir à être en relation.

Dans chaque espace, les interdits sont évalués en équipe et doivent faire consensus. Ils sont régulièrement interrogés et réévalués.

Nous posons les interdits avec force de proposition : plutôt qu'un « non », nous proposerons à l'enfant qui escalade une table basse ou un meuble, de grimper sur un autre jeu ... Idem pour le besoin de lancer, l'envie du jeu de l'autre...

Toutes ces émotions sont verbalisées : il est interdit de toucher au corps de l'autre

Dans cette situation, nous verbalisons ce qui vient de se passer et proposons à l'un et l'autre une autre possibilité d'y répondre : « non » ; jeter le doudou ; appeler ou venir vers l'adulte ...

Nous utilisons quelques signes avec les familles qui signent à leur domicile mais, toute l'équipe n'est pas formée.

L'organisation de l'espace :

Il nous paraît important pour les repères et le bien-être des enfants et des familles, de bien personnaliser et distinguer deux espaces d'accueil. Des échanges seront organisés entre ces différents espaces aux grés de l'évolution psychomotrice des enfants, de leur désir d'exploration, de leurs capacités à multiplier de nouveaux partages avec d'autres enfants et adultes tout en leur assurant une sécurité affective et des repères stables.

La crèche s'adapte aux besoins des enfants dans la limite des capacités d'aménagement et de répartitions de l'espace : lieu de repas serein, des espaces de repos accueillants et rassurants (possible à différents moments de la journée pour ceux qui en ressentent le besoin), afin que la collectivité soit un atout et non un obstacle à sa construction individuelle.

De 7 h30 à 8h30 environ, entre 12 h30 et 14 h30 (15h maximum) et de 17h30 à 18h30, les enfants des aventuriers et des ours se retrouvent souvent dans l'espace central en présence d'une personnes référente de leur groupe.

Sur le temps du midi, cette organisation nous permet d'une part d'isoler un peu plus les dortoirs des bruits de jeux mais, surtout, de proposer, pour chaque enfant un départ au dortoir quand il montre à l'adulte des signes de fatigue.

2.4.2 Les soins :

Ce sont trois moments forts pendant lesquels enfant et adulte référent sont dans une relation privilégiée.

L'alimentation

Les repas sont préparés par une cuisinière, à partir de produits bio et/ ou en circuits courts.

- Les repas : Pour les bébés, les repas et biberons peuvent être proposés en fonction du rythme de chaque enfant en relation individuelle. Les biberons peuvent être préparés et donnés tout le long de la journée. Les introductions de légumes dépendent des horaires des repas des plus grands.

Les repas à la cuillère peuvent être donnés dans les bras.

Quand une maman souhaite et peut organiser la continuité de l'alimentation au sein pour son enfant, nous en discutons ensemble afin de trouver la meilleure organisation : soit, nous lui aménageons un espace un peu plus intime dans la section pour les temps de tétées, soit nous lui expliquons le protocole pour pouvoir amener son lait.

L'installation à table, sur une chaise, sera proposé quand l'enfant saura s'asseoir seul dessus.

Progressivement, et selon l'autonomie des enfants, l'adulte référent proposera à un second enfant de prendre son repas à la même table.

Généralement, les aventuriers mangent en petits groupes et sont toujours encouragés dans leur autonomie.

Les repas sont proposés en plateau (de l'entrée au dessert) pour leur permettre de manger à leur rythme et suivant leurs envies.

Dès que le temps le permet, les repas sont proposés en extérieur, à table ou au sol (comme pour un pique-nique)

Le repas est un temps important d'échanges et de partages avec l'adulte, avec les autres enfants et doit rester un moment de plaisir.

Le sommeil

Respecter le rythme de ces besoins est essentiel, pouvoir repérer ce dont l'enfant a besoin et attendre qu'il le manifeste est indispensable. Il s'agit pour nous de ne pas anticiper sur les besoins de l'enfant mais d'être à l'écoute et de lui faire confiance, c'est ainsi que nous encourageons son autonomie.

Chaque enfant est accompagné au dortoir par un adulte de son espace qui connaît son rituel d'endormissement : bercé dans les bras, dans son lit, juste une main posée, une chanson, un livre, juste un adulte assis à côté de son lit...

Vers 13h30, un temps calme au dortoir est proposé aux enfants qui n'ont pas encore dormi de la journée. Certains y vont avec un livre.

Jusqu'à 14h30, il y a toujours, au minimum, un adulte présent dans le dortoir des aventuriers. A son départ, le prénom de (ou des) l'enfant encore endormi est inscrit sur la porte du dortoir qui reste entrouverte.

A partir de 14h30, selon le nombre d'enfants présents dans l'espace central, nous utilisons alors tout l'espace de la structure. Ce retour en section se fait tranquillement et, généralement, il n'entraîne pas le réveil des enfants qui se sont endormis plus tard.

Ce fonctionnement demande une organisation rigoureuse pour maintenir le nombre minimum d'adultes présents auprès des enfants (dortoirs et espace central) et l'organisation des coupures des professionnelles.

Idem pour les temps de jeux dans le jardin quand des enfants ont des siestes qui se prolongent. Dans cette situation, l'adulte qui est à l'intérieur propose une activité en intérieur à quelques enfants.

L'hygiène et les soins corporels

➤ Les changes : Pour favoriser l'autonomie, nous encourageons l'enfant à monter et descendre en sécurité sur l'espace de change.

Plus tard, nous favorisons le change debout pour que l'enfant puisse être acteur.

Lorsque l'enfant est prêt, des toilettes adaptés et pots sont à sa disposition.

➤ Le lavage des mains : Ce rituel est proposé aux enfants avant chaque repas, après certaines activités et après le change.

2.4.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

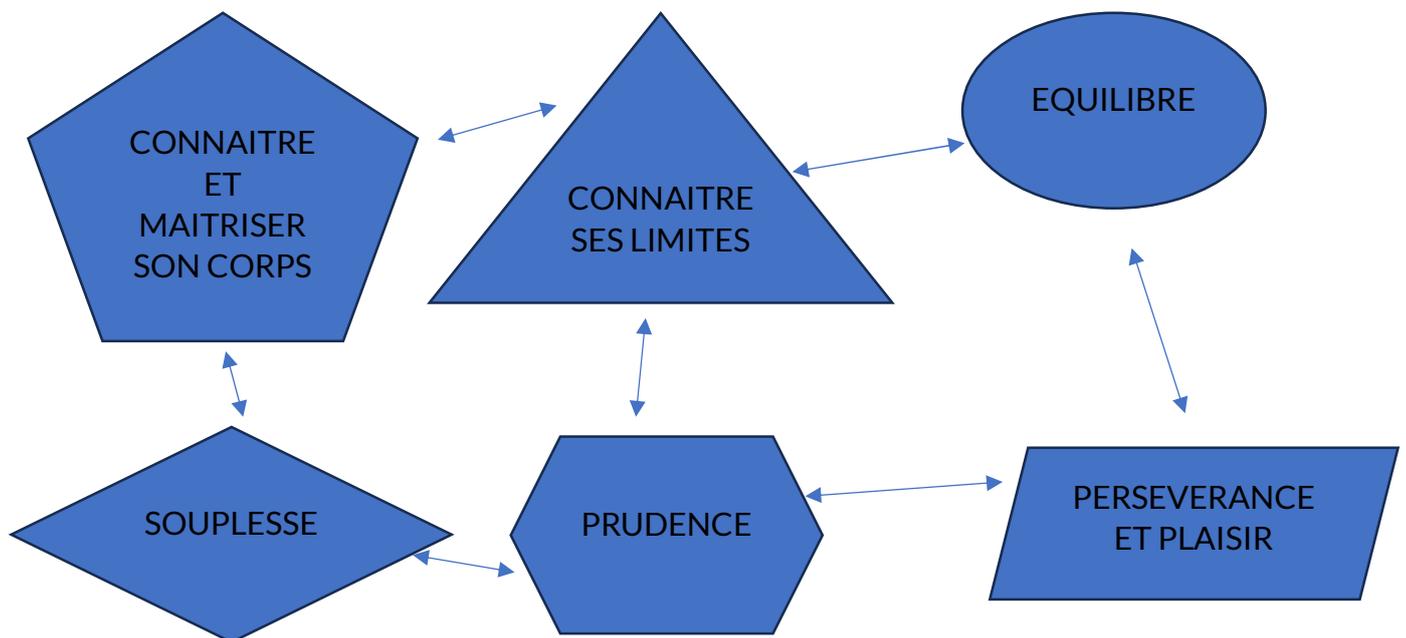
Le jeu et les activités

La démarche éducative et pédagogique de l'équipe vise à soutenir l'enfant dans son développement, ses découvertes, son épanouissement :

Des temps sont animés par l'équipe, d'autres prennent vie en transversalité avec les autres services de la CDC, et d'autres complètent le soutien du jeune enfant grâce à l'intervention de professionnels spécialisés.

- **L'activité motrice** : Nous attendons que l'enfant trouve les différents mouvements à son rythme et de sa propre initiative. Exemple : tant qu'un bébé ne sait pas se mettre seul dans la position assise, nous ne l'assurons pas. L'enfant, grâce à ses propres réajustements et expérimentations pourra maîtriser ses muscles, son équilibre pour trouver la position qui lui sera confortable et sûre. Il s'agit donc de laisser à l'enfant la possibilité de découvrir la motricité dans la détente et à son rythme.

Peu importe l'âge où se font les différentes acquisitions, l'important est que l'enfant se sente prêt physiquement et affectivement.



Notre projet est de proposer un espace dans lequel l'enfant se sent en sécurité et où il peut se mouvoir et se déplacer : pour nous il s'agit d'aménager les espaces intérieurs et le jardin, en tenant compte des possibilités motrices et manuelles de l'enfant, afin qu'elles correspondent à l'évolution de son intérêt. Nous lui proposerons un milieu riche

et adapté qui lui donne envie de bouger, de jouer, de manipuler et de partir explorer cet espace naturel.

Une structure motrice est à disposition dans chaque espace et peut être amenée à évoluer en cours d'année. L'exploration motrice continue dès que possible dans le jardin avec propositions de jeux roulants et moteurs.

Pour être libre de ses mouvements, il est préférable que l'enfant porte des vêtements confortables (jogging...).

A l'intérieur nous avons fait le choix d'accueillir les enfants "pieds nus" : en effet, le travail des pieds, des orteils est très important : la cheville se muscle, le pied non entravé dans la chaussure aide à trouver un meilleur équilibre sans intermédiaire, ce même pied nu peut ainsi s'agripper, donner de précieux renseignements sur la nature du sol... Et quel confort !

➤ Un exemple : Le corps en mouvement

Ce projet a pour objectifs :

- Créer un projet transversal autour du corps et de l'esprit
- Contribuer au développement des compétences pédagogiques des professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles et crèche Ocabelou) et du sport
- Soutenir le développement psychomoteur des enfants quel que soit leur genre
- Sensibiliser les enfants sur leurs capacités physiques et émotionnelles

Une professionnelle de la structure accompagnée de Maxime, éducateur sportif de la CDC et de l'animatrice du RPE de Portets comme référente de ce projet coordonnent et planifient les ateliers au sein de la structure.

Ces ateliers sont réguliers et coanimés. Ce partage de compétences ravit autant les enfants que les adultes. (Bilan de l'action disponible sur demande)

➤ Le jeu :

a- Que représente le jeu pour l'enfant ?

C'est à travers ses jeux que l'enfant grandit, se découvre et découvre le monde et les autres...

Il s'agit d'un besoin fondamental, source de plaisir, de bien-être et d'équilibre. L'enfant transforme en jeu tout ce qu'il rencontre : sa main, le sein, la tétine du biberon, la miette de pain, les franges du tapis de salon. En jouant, en touchant, en observant, en manipulant, l'enfant apprend à connaître ses possibilités, ses limites au travers de tous ces « jeux explorateurs », il expérimente, mesure de jour en jour ses compétences.

b- Comment l'adulte accompagne l'enfant dans ses jeux ?

Dans une collectivité, il nous appartient d'assurer à chaque enfant la liberté d'agir et de

découvrir par lui-même tout ce qui l'entoure. L'enfant restant toujours maître de ses jeux, nous devons surtout veiller à mettre à disposition des objets variés, simples, aux formes et aux couleurs multiples et les renouveler ou les changer en fonction de l'intérêt montré par les enfants.

Cette réflexion est la même quant à l'utilisation de l'espace extérieur : comment aménager au mieux le jardin afin qu'il invite vraiment à l'exploration ?

L'adulte a donc un rôle très important en ce qui concerne le matériel mis à disposition, la façon de le présenter, de le disposer. Tous les jeux seront accessibles sans distinction de genre : le tutu de danseuse, le déguisement de mécanicien, espace dinette, établi de bricolage, les différents ateliers sont accessibles à tous. Ces situations seront décrites aux familles lors des transmissions (difficulté éventuelle à l'enfiler, aide d'un autre enfant, d'un autre adulte, mimique, gestuelles de l'enfant....)

Notre regard vers l'enfant qui joue est primordial et soutient son activité.

L'adulte n'apprend pas à jouer à l'enfant, il est attentif à l'enfant qui joue et respecte ces moments.

c- Ateliers guidés en petits groupes

Ces temps de jeu peuvent être soit des espaces de jeux libres, soit des moments plus structurés : manipulation, peinture, pataugeoire...

Des activités peuvent être organisées ponctuellement dans la journée afin d'enrichir l'environnement de l'enfant et de de lui offrir un espace de "décompression" ou de libération des émotions. Ce peut être à travers des activités graphiques, de manipulation de matières (sable, végétaux, semoule, eau,), jardinage, cuisine sucrée et salée, de parcours moteurs, d'espaces de détente et multi sensoriels qui libèrent les tensions.

Chaque enfant pourra manifester son envie de participer ou non à une activité et, tout en l'observant, l'intégrer progressivement. La production d'objet n'est pas le but de ces ateliers proposés mais plutôt le plaisir de l'instant présent partagé en petit groupe ainsi que les échanges avec l'adulte qui l'accompagne, l'encourage par la parole dans ses expériences.

d- L'enfant tourné vers la nature

Nous sommes convaincus des bienfaits de ce contact essentiel avec la nature pour les enfants :

- Au niveau de la santé, sans ignorer les méfaits du soleil et du grand froid, le contact régulier avec la nature, améliore la qualité du sommeil et augmente l'énergie et la joie de vivre. Il favorise également le renforcement du système immunitaire.
- Ce contact permet le défoulement, la rêverie, invite à la convivialité en incitant au partage des découvertes dans un espace plus grand qui apaise les tensions, provoque une coopération naturelle entre enfants : jeux de cachette, d'imitation...
- Ce contact favorise l'imaginaire en utilisant des éléments naturels (construire, porter ensemble...) et nourrit l'appétit de découverte

des enfants à partir d'éléments simples (rondins, feuilles...)

- L'extérieur favorise et développe aussi la motricité : test de différents sols (souple, dur, dénivelé) et permet à l'enfant d'avoir un meilleur schéma corporel en testant les possibilités de son corps (moins limité qu'en intérieur). De plus, cette habitude d'activité physique en extérieure, en bas âge, a bien des chances de se poursuivre à l'âge adulte.

Ce projet est en cours d'élaboration avec l'équipe : il s'agit d'offrir aux enfants un contact régulier avec la nature, l'extérieur, en l'explorant de différentes manières :

- En exploitant au mieux notre grand jardin et avec le soutien des parents
 - ✓ Faire vivre le potager avec un partage de plantes aromatiques
 - ✓ Aménager un coin manipulation et transvasement de terre
 - ✓ Découverte des animaux du jardin : vers de terre, insectes, oiseaux...
 - ✓ Aménagement d'un coin cachette
 - ✓ Recherche de feuilles, fleurs naturelles
- Proposer des temps de repas en extérieur (à table sur la terrasse ou pique-nique sur l'herbe), temps de détente et de relaxation en étant à l'écoute du vent, des éléments extérieurs, des températures, des odeurs, des chants des oiseaux, du changement de saison...
- Proposer des sorties en lien direct avec la nature : visite d'un maraîcher, d'un viticulteur, promenade dans un parc...

➤ Le jardin :

Permettre aux enfants de la crèche, professionnelles, assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent de :

- Partager une animation en extérieur
- Avoir un espace d'observation des positionnements professionnels
- Regarder les pratiques et postures professionnelles, langage
- De permettre aux enfants faire de nouvelles rencontres
- D'ajuster l'accompagnement des enfants dans un nouvel environnement et contexte

Comment :

- En organisant différents espaces pour favoriser les petits groupes, variés : différentes propositions qui répondent aux besoins des enfants du moment
- Favoriser l'expérimentation
- Favoriser la libre circulation et exploration en aménageant des espaces roulant (vélo, voitures...), manipulation (seau, pelle, terre, feuilles...), créativité (chant dans, crayonnage)

Dans un premier temps l'équipe a profité d'une journée de formation avec Jérémy Darracq : identifier les freins, repérer les leviers, réfléchir sur l'intérêt de la nature dans

le développement de l'enfant...

Les étapes suivantes consistent à mobiliser les familles autour de ce projet pour aménager ensemble le « jardin idéal » d'Ocabelou.

Un deuxième temps de formation sur l'aménagement extérieur sera envisagé courant 2025.

➤ Découverte du territoire :

Nous avons aussi pour projet de découvrir des acteurs locaux. Ainsi, nous avons rendu visite au boulanger qui nous fournit quotidiennement. Au cours de cette rencontre, un atelier de fabrication du pain a été organisé. Les enfants ont pu déguster leur création au goût. Nous envisageons de poursuivre avec la découverte de la caserne de pompier.

Parfois, la deuxième sortie du mois est simplement une promenade au Parc Chavat de Podensac, un temps à la médiathèque...

L'approche artistique et culturelle

➤ La médiathèque et la bibliothèque :

Pendant des années des liens ont été construits avec la bibliothèque de Rions. Après quelques années d'arrêt, nous avons souhaité reprendre ce partenariat.

Il consiste en une visite mensuelle en compagnie de quatre ou six enfants qui découvrent à tour de rôle cet espace de sensibilisation à la manipulation d'albums, l'écoute d'histoires et de comptines. C'est aussi l'occasion de découvrir le territoire en petit groupe : monter dans le bus est un plaisir partagé avec le groupe d'enfants et deux ou trois adultes repères.

Depuis la fusion, nous bénéficions de la visite dans la structure d'un agent de la médiathèque de Podensac. Cette professionnelle présente des livres, des comptines successivement dans chaque section et dépose une malle de livres renouvelée tous les deux mois que l'équipe peut investir avec les enfants.

➤ La « liberté de création »

Quel que soit le support proposé (peinture, craie, pâte à sel, gommettes...) l'enfant est le seul à choisir ce qu'il souhaite en faire (dans les limites posées de sécurité : certains supports ne peuvent pas être mangés...)

Cette liberté de création commencera par le droit de ne pas vouloir toucher, manipuler... Il est important de lui laisser son temps d'approche, de découverte. A l'adulte, de trouver comment y susciter son intérêt.

Les productions des enfants ne seront pas découpées, « transformées » ... pour les rendre plus jolies...

➤ L'éveil musical

Les sons...quel plaisir ! Régulièrement, l'équipe à travers les instruments de musique, le détournement de certains objets, leur voix permettent aux oreilles des enfants d'approcher un peu toutes ces tonalités.

Depuis deux ans, une musicienne intervient quatre à cinq fois par an dans les deux espaces. Avec elle, les enfants découvrent d'autres instruments, d'autres rythmes et, bien sûr, d'autres chants.

➤ Les projets et actions du territoire :

Les parcours « Au fil de l'eau » allient découverte, apprentissage et échanges en s'appuyant sur le spectacle vivant et les équipements structurants du territoire. Ils s'articulent autour de temps de formation pour les adultes encadrants, d'ateliers de pratique artistique, de visites de sites culturels, patrimoniaux ou naturels, de rencontre avec des œuvres et des artistes, auteurs et donnent parfois lieu à des restitutions sous diverses formes (carnet de voyage, exposition, spectacle...).

Visite découverte, thématique, travail autour d'un genre littéraire, d'un auteur, des métiers du livre... Depuis plusieurs années, les enfants accueillis en crèche ou chez les assistantes maternelles ainsi que les élèves du territoire sont accueillis à la médiathèque de Podensac dans le cadre de différents parcours d'éducation artistique et culturelle Au fil de l'eau pilotés par le service culturel de la communauté de communes.

Dans la cadre de cette délégation le livre est placé au centre d'un itinéraire d'Education Artistique et Culturel (EAC), comme un point d'ancrage pour le programme « Au fil de l'eau ».

Le projet s'inscrit dans une démarche de co-construction entre le service culture / Le Réseau Lecture Publique/ Petite Enfance sur les contenus du projet annuel.

Ce projet s'inscrit dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle et s'appuie sur ses trois piliers :

1. Des rencontres d'œuvres, de lieux, de personnes :

Le « voir » (ou l'entendre, le visiter) en constitue le premier point d'appui. Fondées sur la force de l'expérience artistique, la fréquentation et la rencontre avec les œuvres.

2. Médiation, ateliers de pratique artistique :

Le « Faire » (ou le pratiquer) fait écho à la pratique personnelle et individuelle dans un cadre collectif. Aborder l'acte créateur de chacun ; Acquérir une meilleure connaissance du processus de création par la pratique ; acquérir de nouvelles compétences.

➤ **Formation sensibilisation en direction des équipes éducatives :**

Point de départ du parcours - 3h

Contenu : approche théorique et pratique artistique pour favoriser une appropriation du projet et expérimentation des propositions faites aux enfants

- **Des ateliers de pratique artistique en classe et dans les structures Petite Enfance :**
 - entre 4.5h et 6h/classe OU groupes organisés autour d'un calendrier cohérent et en lien avec la rencontre d'une œuvre, d'un lieu, d'un artiste
- **Des rencontres liées à la parentalité**
 - En temps extrascolaire : SPECTACLE TOUT PUBLIC/FAMILLE, ATELIERS PARENTS ENFANTS, CONFERENCE PARENTALITE...

3. Des connaissances

le « comprendre », le « réfléchir » ou « l'interpréter ».

- Mettre en relation différents champs artistiques (arts plastiques, littérature)
- Acquérir un lexique spécifique aux domaines abordés
- Construire un projet collectif permettant de valider des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

3. Le projet social et le développement durable

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

L'OAPE permet à toutes les familles d'identifier les différents services à la population en terme d'accueil du jeune enfant. Les animatrices assurent une veille et font remonter les besoins des familles.

L'ensemble des partenaires œuvrent ensemble au service des familles du territoire. La coordonnatrice anime différents temps de travail :

- Réunions de travail avec la PMI, la MDS, la mission locale pour mieux connaître les missions de chacun,
- Temps de travail avec l'ensemble des directrices et coordonnatrices petite enfance du territoire sur les axes cultures, parentalité, alimentation
- Réunions de services petite enfance

La directrice et son équipe sont en lien étroit avec les animatrices des RPE pour tous les accueils réguliers certes mais aussi en direct avec les partenaires et les familles pour les

accueils occasionnels et l'accueil d'urgence. Le climat de confiance instauré par les partenaires peut faciliter la passerelle vers un accueil occasionnel. (limite les interlocuteurs, accompagnement administratif directement par la directrice...).

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Le projet social du territoire de 2019 a identifié la question de l'implication des familles dans les structures d'accueil 0/17 ans. Cet objectif a été décliné sur l'action « mise en place de conseils de structure ». L'objectif a été réaffirmé dans le plan d'action de la convention d'action social signée avec la MSA pour 2023.

L'enjeu pour 2023, était la mise en œuvre d'une démarche participative élus, agents de la collectivité concernés et familles du territoire qui fréquentent les structures d'accueil.

L'objectif de ces conseils de structure est de favoriser l'implication et la prise en compte de la parole des familles. Cette instance consultative a pour vocation de renforcer la coopération entre les parents et les professionnels de la petite enfance, de favoriser l'implication des parents sur les lieux d'accueil comme partenaires à part entière et premier éducateur de l'enfant.

Les actions mises en place tout au long de l'année par l'équipe sont valorisées dans le cadre d'événements. La démarche vise à permettre aux parents de partager ces moments de découverte et d'expérimentation avec leur enfant ; puis de revivre ces temps avec eux soit dans le cadre de la crèche (ateliers parents/enfants), soit à la maison.

Par exemple, lors de la fête de la crèche et de la « pause famille »,

événements ouverts à toutes les familles du territoire, les équipes aménagent les espaces pour que parents et enfants puissent partager ce qu'est proposé à leurs enfants tout au long de l'année... tout en favorisant la rencontre et les échanges avec les professionnels.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

Les objectifs :

- Lutter contre l'isolement de certains parents
- Permettre aux parents de connaître différemment les professionnelles
- Créer progressivement un lien entre les parents qui peut perdurer à l'extérieur
- Soutenir la parentalité

Les actions :

De nombreuses animations, ateliers enfants/parents et soirées débat ou conférences sont organisés et animés par les services de la Communauté de communes avec et sans intervenants extérieurs.

Nous avons à cœur d'associer les familles à ces manifestations ponctuelles (événements de la médiathèque, service culturel...).

Des rencontres autour d'un petit déjeuner (ou goûter) sont proposés aux parents. Certaines ont eu lieu dans l'espace des aventuriers ou dans le jardin. Ces temps favorisent des échanges entre les familles d'occasionnels et réguliers. Toutefois, il est difficile de faire coïncider certains impératifs des familles (heure de sortie des écoles des plus grands, fin de la journée de travail pour d'autres)

Depuis ce printemps, des ateliers parent / enfants sont organisés dans la structure. Une convention de bénévolat est alors signée entre le parent et le Président de la CDC. Pour l'instant, il s'agit essentiellement d'ateliers culinaires.

Des temps festifs sont aussi organisés au sein de la crèche. Il peut s'agir de la galette, le carnaval, la fête du printemps, de l'été et la traditionnelle de Noël.

La communication :

Nous avons investi dans deux panneaux d'information et des présentoirs de documents. Nous voudrions aussi mettre en place un autre panneau dont les parents s'approprieraient l'espace (petites annonces par exemple)

Les résultats obtenus par des invitations via les messageries ne sont pas concluants. En février, nous avons invité oralement chaque famille lors des transmissions du soir. La rapidité de réaction des familles ainsi que le nombre des inscriptions pour participer au spectacle de l'établissement (à titre d'exemple) ont été beaucoup plus importants que les autres années.

La partie communication sur les actions parentalité sur notre territoire s'est améliorée. Un comité de pilotage sur ce thème a été mis en place permettant de développer les modes de diffusion de l'information et ainsi permettre au public visé d'être informé et de leur permettre d'être acteur de leur territoire et dans leur rôle de parent.

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Le partenariat avec la mission locale et la MDS permet de tisser les premiers liens :

- temps de rencontres entre partenaires pour identifier les missions des uns et des autres
- identifications des besoins de familles monoparentales, de jeunes couples avec des problématiques de séparations

Réflexion sur la mise en place d'espace parents/enfants/professionnels, en immersion dans une crèche pour aborder les freins et les leviers

Ce projet devrait se concrétiser au cours du dernier trimestre 2024.

3.5. La démarche en faveur du développement durable

Cette démarche est entamée depuis quelques années. Régulièrement, cette réflexion est réétudiée au sein de la structure.

- Nous limitons l'utilisation des produits d'entretien (centrale de dilution) et privilégions les écolabels.
- L'aération des espaces a lieu plusieurs fois par jour : systématiquement le matin avant l'arrivée des enfants, le midi et le soir.
- Une centrale vapeur a été achetée pour l'entretien des sols, vitres, tapis.
- Pour les repas pris en intérieur, les verres en polycarbonate ont été remplacés par des verres en verre. Les plateaux repas mélaminés ont été changés par des plateaux repas en inox
- Les déchets alimentaires et emballages sont triés.
- Nous ne fournissons plus de sac poubelle pour les vêtements souillés des enfants.
- Nous organisons des journées où nous remplaçons les jouets habituels des enfants par des matériaux recyclables : cartons, bouteilles, rouleaux cartonnés, boîtes.
- Nous limitons l'utilisation des produits à usage unique.
- Nous privilégions l'achat de jouets en bois

Conclusion

Nous mettons tout en œuvre pour que la crèche Ocabelou continue à être un lieu accueillant qui laisse à chacun la possibilité de se l'approprier en favorisant les initiatives des enfants et échanges avec les familles.

Dans le prolongement de nos réflexions, nous souhaitons investir l'extérieur de la crèche comme lieu de vie à part entière. Suite au premier temps de formation sur les bienfaits de la nature dans le soutien au développement du jeune enfant, nos freins, limites.... Nous allons poursuivre notre engagement pour permettre à chaque famille du territoire de trouver sa place et d'être force de proposition ; et pas uniquement vis-à-vis de celles qui fréquentent déjà régulièrement les structures. Cela passera par le développement des ateliers parents/ enfants ouverts à toutes les familles et l'organisation de conférences et de temps conviviaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Rappel des textes règlementaires

Annexe 2 : Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant

Annexe 3 : Fiche de poste responsable EAJE

Annexe 4 : Fiche de poste EJE adjointe

Annexe 5 : Fiche de poste Auxiliaire de puériculture

Annexe 6 : Fiche de poste Agent de crèche

RAPPEL DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

La crèche Ocabelou est un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant qui fonctionne conformément:

- Aux dispositions des articles du Code de la Santé Publique relatifs aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans (décret n°2000-762 du 1^{er} Août 2000, modifié en juin 2010) validé par la PMI du Département de la Gironde (art L234-1 à L234-4 et R2324-16) et de ses modifications éventuelles (décret 2018-42 du 25 janvier 2018).
- Ordonnance relative aux services aux familles, publication Journal Officiel au 20 mai 2021 et au Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, et de la Mutualité Sociale Agricole. Toutes nouvelles modifications étant applicables.
- Aux dispositions de la circulaire 2014-009 du 26 mars 2014 publiée par la CNAF.
- A la chartre de la laïcité.
- Aux dispositions de son règlement de fonctionnement.

Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant**Dix grands principes pour grandir en toute confiance**

- 1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.*
- 2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.*
- 3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien Accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.*
- 4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.*
- 5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.*
- 6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.*
- 7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.*
- 8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.*
- 9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.*
- 10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.*

Fiche de poste

NOM :	PRENOM :	STATUT : Titulaire
CATEGORIE : A	FILIERE : Médico-sociale	CADRE D'EMPLOI : Puéricultrice Cadre de santé
DATE DE CRÉATION DE LA FICHE : 2001	DATE DE MISE A JOUR DE LA FICHE : septembre 2024	DATE D'ENTRÉE SUR LE POSTE :

RESPONSABLE D'EAJE

Missions du poste :

- La directrice assure et organise le fonctionnement d'un établissement d'accueil d'enfants de moins de 5 ans en lien avec le projet social.
- Elle planifie, organise, pilote et contrôle les réalisations d'une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre du projet éducatif toujours en lien avec le projet social d'établissement.

Activités et tâches principales du poste :

- Participer à la définition des orientations stratégiques de l'EAJE :
 - Mise en œuvre des orientations de la collectivité, en lien avec la coordination enfance jeunesse
 - Mise en œuvre et application du règlement intérieur

- Elaborer le projet pédagogique du multi -accueil :

Celui-ci est déterminé avec toute l'équipe : il devra créer les meilleures conditions pour l'accueil, l'éveil et l'épanouissement des enfants et de leur famille.

- Organiser le travail, l'encadrement et la formation du personnel :
 - Toujours dans le cadre du projet pédagogique, organiser le travail des agents suivant les besoins des enfants et les impératifs du service.
 - Participer aux recrutements des agents et argumenter son choix pour permettre aux élus de décider en toute connaissance.
 - Encadrer le personnel, mais surtout, animer le groupe de professionnels de la crèche.
 - Mettre en place une organisation spécifique pour un (ou des) agents ayant une contre-indication médicale pour une activité spécifique à leur poste de travail. Vigilance et reconnaissance de signe contagieux pour eux même, leurs collègues et (ou) le public accueilli.
 - Evaluation des acquis et des projections professionnelles de chaque agent de la structure
 - Capacité d'organiser un soutien individualisé pour un agent dans l'organisation générale de la section et du groupe d'enfants.
 - Capacité d'organiser un soutien individualisé dans une relation avec un enfant (ou une famille) en difficulté.

- Capacité d'organiser une réflexion globale sur un service pour prévenir ou traiter un conflit d'adultes.
- Soutien de l'équipe par ses connaissances en matière de soins, d'hygiène, de diététique et de prévention des troubles psychomoteurs. Avec la psychologue et (ou) le médecin, sensibilisation du personnel aux méthodes d'éveil et de développement du jeune enfant.
- Dans un but de prévention, sensibilisation de l'équipe aux signaux éventuels d'enfant en danger. Vérifications de cette connaissance.
- Dans le même but, sensibilisation de l'équipe et contrôle de leurs connaissances en matière de prévention générale par rapport aux chutes, maladie... (organisation de l'espace, rangement, règles de sécurité / aux jeux, aux temps de sieste...)
- Organisation et planification du fonctionnement des services techniques.

- Pour le pôle restauration : Elaboration avec le médecin référent de la structure des menus types, des menus adaptés aux différentes pathologies et des menus adaptés aux différentes allergies. Mise en place d'une signalétique pour le (ou les) enfants concernés.

Favoriser l'esprit d'initiative et de création pour les menus quotidiens et les buffets.

Connaissance de la réglementation concernant la restauration collective dans un EAJE. Connaissance et maîtrise de la méthode HACCP, savoir l'adapter au site et au nombre de couverts et à l'âge des enfants. Mise en place du classeur HACCP, soutien et contrôle de son utilisation, sa mise à jour ...

- Pour le pôle technique : Connaître la réglementation concernant les règles d'hygiène dans un EAJE. Elaboration du planning annuel de l'entretien général de la structure en lien avec les contraintes et obligations des autres services. Evaluation de la maîtrise et de l'application, par les agents, des différents plannings et protocoles en matière d'hygiène alimentaire, entretien du linge et entretien de locaux collectifs d'accueil de jeunes enfants.

Connaissance du fonctionnement général du matériel de la structure, de leurs besoins en maintenance, surveillance et contrôle. Evaluation de leur faisabilité en interne.

- Pour les deux pôles : Sensibilisation de l'importance et vigilance tant qu'au maintien de liens entre sections enfants et techniques. Valorisations de leurs investissements dans les différents projets de la structure.

Sensibilisation de l'importance de leurs fonctions auprès du public accueilli.

- Projections et organisations des différentes réunions avec le personnel de la structure (réflexions globales sur le travail, le fonctionnement, gestes d'urgences, évacuation de la crèche...)
- Organisation du fonctionnement de la structure en cas d'absence d'agent.

➤ Relations avec les familles :

- Orientation des familles qui souhaitent faire une demande d'accueil.
- Plus généralement, accueil et informations aux familles qui désirent la rencontrer autant que possible sur rendez-vous.

Cependant, par son observation et par les échanges avec l'équipe, vigilance et provocation (ou facilitation) des échanges et discussions avec des familles qui peuvent se sentir « démunies » ou ayant besoin d'un soutien à certaines périodes : relations conflictuelles avec leur enfant, enfant agressif dans la structure, séparation du couple, naissance, décès...

- Organisation des plannings de réservation des enfants en conciliant, au mieux, les possibilités d'accueil de la structure et les demandes des familles.
- Privilégier et faciliter la collaboration des familles dans la vie de leur enfant dans l'établissement.

- Accréditeuse de la reconnaissance par l'équipe du rôle parental des familles. De même, elle est garante de leur discrétion professionnelle, elle s'assure que l'équipe sait se situer par rapport au secret professionnel.

En parallèle, informations des familles de ses limites de transmissions de leurs confidences mais peut être amenée à leur rappeler les conséquences de ces confidences faites dans un établissement de protection de l'enfance.

- Evaluation du besoin de rencontres individuelles avec les parents et, si besoin, avec le médecin ou les agents chargés de l'enfant, pour assurer la meilleure complémentarité possible entre l'action des parents et celle de l'institution. Organisation et conduite de ces entretiens.
- Planification et organisation des rencontres parents, enfants, équipes qui fréquentent la structure (kermesse, visites...).

➤ Responsabilités sanitaires :

- Ecriture des protocoles sur les attitudes et les gestes techniques à assurer dans différentes situations (chute, blessure, urgence...) avec le médecin référent de la structure. Mise à jour régulière de ces différents protocoles. En cas de nécessité, exécution des gestes de soins d'urgence. Information et entraînement du personnel à la conduite à tenir en cas d'urgence médicale et évacuation incendie.
- Projection et organisation, avec le médecin référent et l'équipe médical et (ou) éducative qui suit la famille, la mise en place d'un accompagnement spécifique lié à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap.
- Disponibilité pour des échanges réguliers avec le médecin référent de la structure : actualité médicale, calendrier vaccinal, pathologie d'un enfant accueilli (mise à jour de son protocole), échanges d'informations sur un enfant, sa prise en charge par sa famille ... Dans un but de dépistage précoce, informations du médecin de ses observations et de celles du personnel, sur les enfants.
- Tenue des dossiers médicaux des enfants. Mise à jour.
- Contrôle des péremptions et commandes des médicaments pour la pharmacie, la trousse de « sortie », la trousse d'urgence. Idem pour le petit matériel (compresses, pansements...).
- Contrôle des dates de validité et de renouvellement des ordonnances des protocoles personnels ou traitement à longue échéance.
- Vigilance dans les risques d'associations médicamenteuses par rapport à un traitement en cours au domicile, par rapport à une épidémie dans la structure.
- Vigilance dans le respect des posologies et dosage des médicaments en adéquation avec l'ordonnance du médecin traitant. Etablissement de la fiche de soin nominative.
- Information aux familles par rapport à certains médicaments, certains effets secondaires du traitement ou de la maladie.
- Informations diverses sur la prévention : bucco - dentaire, calendrier vaccinal...

Signalement aux autorités compétentes tout incident ou accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement

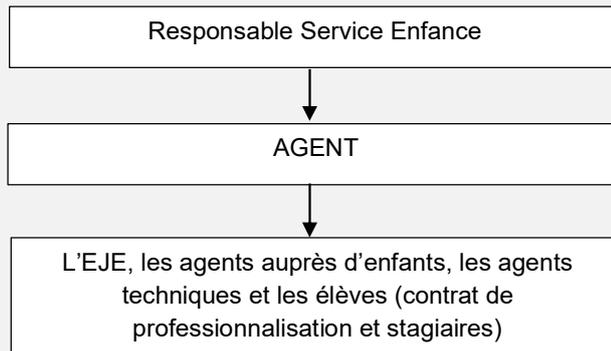
➤ Gestion administrative et financière :

- Ecriture du plan d'évacuation en collaboration avec le responsable du centre de secours. Mise à jour régulière.
- Tenue des registres prévus par les textes : présence des enfants et du personnel, registre de sécurité. Mise à jour régulière.
- Elaboration des propositions de budget pour l'EAJE.
- Projections, planifications et envois des commandes.
- Suivi et contrôle des livraisons. Idem pour les factures.
- Relations avec les services d'après-ventes.
- Création du dossier administratif de l'enfant et de sa famille. Parfaire le dossier informatique de l'enfant et sa famille. Mise à jour régulière.
- Calcul du tarif horaire, du forfait mensuel si nécessaire. Informations et explications de ces calculs aux familles.
- Vérifications des plannings mensuels.
- Liens avec le service de la facturation.
- Explications de la première facture, plus si nécessaire, et reprise du dossier administratif, voir du règlement intérieur en cas de litige.
- Renseignements de la fiche d'activité des bilans Caf.

➤ Relations avec l'extérieur :

- Rencontres de manière régulière ou ponctuelle avec :
 - les élus
 - les partenaires financiers,
 - les représentants des services de la Protection maternelle et Infantile,
 - les représentants des services vétérinaires
 - des acteurs de la vie locale et associative du territoire
 - des professionnels extérieurs (pédopsychiatre, services spécialisés...) intervenant particulièrement auprès d'une famille
 - des équipes de l'éducation nationale,
 - des équipes et autres responsables de structure
 - des parents ou des étudiants ayant des demandes autres qu'une demande d'accueil en collectivité : demande de stage, d'entretien...
 - les différents fournisseurs nécessaires au fonctionnement de la structure.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

- En interne : les services administratifs (service enfance, comptabilité, RH), les services techniques, la coordination Enfance et Jeunesse, les autres structures Enfance et Petite Enfance, les services culturels (médiathèque...)
- En externe : relation avec les partenaires institutionnels (PMI, CAF, MSA, ...), rencontre avec les partenaires locaux : école, associations, communes

Exigences requises :

- **Formations et qualifications nécessaires :**
 - Diplôme IDE Puéricultrice avec l'acquis du concours de la fonction publique.
 - Expérience professionnelle en structure Petite Enfance
 - **Compétences nécessaires :**
 - Excellentes connaissances de la méthode HACCP et du plan de maîtrise sanitaire
 - Connaissance des procédures et autocontrôles mis en place dans le cadre de ce plan
 - Connaissances des principaux risques sanitaires et allergies alimentaires
 - Notions de développement durable avec attitude responsable dans la gestion de la cuisine et la distribution des repas (réduction de la consommation d'eau, tri et réduction des déchets)
 - Connaissance du logiciel métier et des logiciels finances, RH
- **Connaissances transversales**
- Capacités relationnelles avec l'équipe, les enfants, les familles et le public en général.
 - Autonomie et sens de l'organisation des tâches.
 - Diplomatie et sens des relations humaines
 - Informatique : bonne connaissance des tableurs, outils de traitement de texte, Internet
 - Permis B

Moyens (humains, matériel, financiers...) mis à disposition :

EPI : /

Une équipe de professionnelles diplômées : médecin référent, psychologue, EJE, Auxiliaires de puériculture

Une équipe de professionnelles qualifiées : CAP accompagnant éducatif petite enfance, Agents techniques

Téléphone fixe et portable, ordinateur de bureau et de la salle du personnel, tablette

Conditions et contraintes d'exercice :

- Temps complet à 35h/semaine, 4 semaines de congés imposés en relation avec les fermetures de structure
- Sur site (intérieur et extérieur).
- En dehors de la structure : avec un véhicule de la CDC (déplacement à la bibliothèque, à l'EHPAD) et avec son véhicule personnel (achats pour la structure ou présence à des réunions extérieures).
- Au domicile, en télétravail, une journée par semaine
- Horaires variables de 7H30 à 18H30
- Réunion au minimum une fois par mois de 18H30 à 20H
- Réunion trois fois par an de 18h30 à 20h30
- Participation aux temps festifs avec les familles de 18h30 à 22h (temps de rangement compris)
- Travail sur écran
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
- Garant de l'image du service public, l'agent doit avoir une attitude, un comportement et une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité et le public accueilli
- Exposition au bruit
- Position accroupie ou agenouillée, baissée à hauteur du mobilier d'enfant
- Situations de contact avec les enfants et leurs parents
- Position debout ou piétinement
- Sens du service public

Notifié à l'agent le :

Signatures :

N+1

Agent

AUTORITE TERRITORIALE

Nota bene

Cette fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut être amenée à évoluer car l'agent est titulaire d'un grade et non d'un emploi.

De même, elle n'est pas opposable à la collectivité compte tenu du caractère non exhaustif des informations contenues.

Fiche de poste

NOM :	PRENOM :	STATUT : Titulaire
CATEGORIE : A	FILIERE : médico-sociale	CADRE D'EMPLOI : Éducatrice de jeunes enfants
DATE DE CREATION DE LA FICHE : 2003	DATE DE MISE A JOUR DE LA FICHE : 2022	DATE D'ENTRÉE SUR LE POSTE :

ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS ADJOINTE DE DIRECTION D'EAJE

Missions du poste :

- Elle assure la continuité dans la fonction de direction. Elle seconde la directrice. Pour ce faire, elle a une connaissance de tous les enfants et leur famille, de l'organisation générale de l'établissement ainsi que des particularités de l'équipe.
- Elle doit aussi répondre à la globalité des besoins d'un groupe d'enfants de 2mois ½ à 4 ans.

Activités et tâches principales du poste :

Du fait de la répartition de son temps de travail uniquement sur du temps de présence auprès d'enfant, ses activités principales reprennent celles d'un agent de crèche auxquelles se rajoutent les activités suivantes :

- Encadrer et soutenir l'équipe
Par sa connaissance et appropriation du projet de la structure, par sa connaissance des acquis de chaque agent de crèche :
 - Savoir individualiser son soutien aux collègues dans l'organisation générale de la section et du groupe d'enfants.
 - Savoir individualiser son soutien dans leur relation avec un enfant (ou une famille) en difficulté.
 - Sensibiliser ses collègues aux méthodes d'éveil et de développement du jeune enfant.
 - Sensibiliser ses collègues à l'accompagnement spécifique lié à l'accueil d'un enfant handicapé. Rencontres avec les professionnels extérieurs qui interviennent auprès de cet enfant et de cette famille.
- Échanger avec les familles et les soutenir
Par sa connaissance de chaque famille et enfant, de son « histoire » et de son quotidien, par les échanges d'informations au niveau de l'équipe de direction.
 - Echanger, savoir proposer des rendez-vous et (ou) orientation vers d'autres professionnels.
 - Savoir, si besoin, rappeler les règles de fonctionnement de la structure.
 - Savoir repérer rapidement des signaux d'enfant en danger.

➤ Dépister et prendre en charge un enfant malade :

Par sa connaissance des protocoles établis avec la directrice et le médecin référent de la structure, par sa connaissance de chaque enfant,

- Vigilance dans le dépistage de modification du comportement d'un enfant (ne joue plus, pâleur, respiration rapide, fièvre ...)
- Vigilance dans la prise en charge d'un enfant malade : prise de température et surveillance régulière, prise de médicaments (antipyrétique, antibiotique...) et surveillance liée aux éventuels effets secondaires.

➤ Participer au fonctionnement général de la structure :

- Participer à la mise en place des réunions du personnel (gestes d'urgences, évacuation de la crèche...)
- Participer à la mise en place des réunions de réflexions globales sur le travail dans la structure. Ecriture des comptes rendus
- Participer aux réunions et actions globales pour la petite enfance sur la communauté de communes.
- Participer aux réunions de direction
- Préparer les commandes en matériel éducatif et jeux, rencontre avec les commerciaux.
- Se projeter sur l'organisation et préparations des différentes rencontres parents, enfants, équipes qui fréquentent la structure.
- Rechercher et prendre contact avec d'éventuels partenaires (gérants de parc, créateurs de spectacle...)
- Encadrer les stagiaires, les accueillir et mettre en place un bilan intermédiaire (quand c'est nécessaire), écrire le rapport de stage et rencontrer les professeurs.

• **Activités et tâches secondaires du poste :**

➤ En cas d'absence de la directrice :

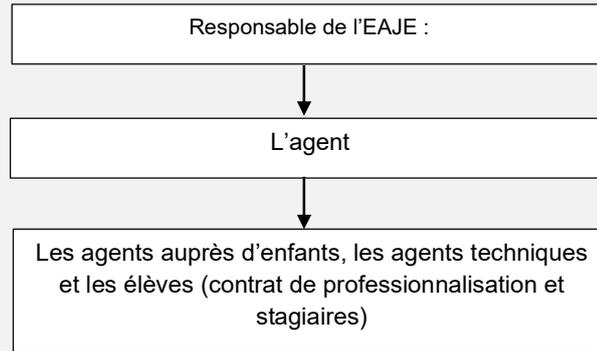
Par sa connaissance du fonctionnement général de la structure et des besoins de chaque service :

- Maintenir la continuité de la fonction de direction.
- Organiser les présences des différents agents : création d'un nouveau planning horaire et appel au domicile des agents concernés par ces modifications.

➤ En cas d'absence d'un agent de crèche ou d'un agent technique :

- Organiser les présences des différents agents : création d'un nouveau planning horaire et appel au domicile des agents concernés par ces modifications
- Eventuel réaménagement de son propre poste de travail en y incluant le nettoyage des locaux de la structure, la mise en route des machines en lingerie, pliage et rangement du linge...

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

- **En interne :**
 - Les agents et le public de la structure
- **En externe :**
 - Les partenaires financiers,
 - Les représentants des services de la Protection maternelle et Infantile,
 - Les professionnelles Petite Enfance d'autres structures
 - Les acteurs de la vie locale et associative du territoire
 - Les professeurs des stagiaires
 - Les professionnels extérieurs (pédopsychiatre, services spécialisés...) intervenant particulièrement auprès d'une famille
 - Des équipes de l'éducation nationale,
 - Les commerciaux spécialisés dans le matériel éducatif, jeux et mobilier petite enfance

Exigences requises :

- **Formations et qualifications nécessaires :**

Diplôme avec l'acquis du concours de la fonction publique.
Expérience professionnelle en structure Petite Enfance

Formation gestes d'urgences le _____
Formation HACCP le _____
- **Compétences nécessaires :**
 - Excellentes connaissances de la méthode HACCP et du plan de maîtrise sanitaire
 - Connaissance des procédures et autocontrôles mis en place dans le cadre de ce plan
 - Connaissances des principaux risques sanitaires et allergies alimentaires
 - Notions de développement durable avec attitude responsable dans la gestion de la cuisine et la distribution des repas (réduction de la consommation d'eau, tri et réduction des déchets)
- **Connaissances transversales**
 - Capacités relationnelles avec l'équipe, les enfants, les familles et le public en général.
 - Autonomie et sens de l'organisation des tâches.
 - Permis B
 - Connaissance du logiciel métier et finances
 - Livre, musique, arts plastiques ...
 - Capacité à encadrer des stagiaires

Moyens (humains, matériel, financiers...) mis à disposition :

EPI : Equipement de protection individuelle :

- Port de chaussures réservées à la structure (sauf espace « cuisine »)
- Port d'une tenue vestimentaire spécifique à la structure (pantalon, veste) quand le temps de travail auprès d'enfants est dans la section des plus jeunes (repas dans les bras)

Téléphone, ordinateur du bureau et de la salle du personnel

Fournitures de bureau

Jeux pour les enfants, livres, feutres, crayons

Produits d'entretien : désinfectant table et tapis, savon doux et bactéricide, gel hydro alcoolique

Lave-linge, lave-vaisselle

Pharmacie

Conditions et contraintes d'exercice :

- Temps complet à 35h/semaine, 4 semaines de congés imposés en relation avec les fermetures de structure
- Sur site (intérieur et extérieur).
- En dehors de la structure : avec un véhicule de la CDC (déplacement à la bibliothèque, à l'EHPAD) et avec son véhicule personnel (achats pour la structure ou présence à des réunions extérieures).
- Horaires variables de 7H15 à 18H30
- Réunion au minimum une fois par mois de 18H30 à 20H
- Réunion trois fois par an de 18h30 à 20h30
- Participation aux temps festifs avec les familles de 18h30 à 22h (temps de rangement compris)
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
- Garant de l'image du service public, l'agent doit avoir une attitude, un comportement et une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité et le public accueilli
- Exposition au bruit
- Position accroupie ou agenouillée, baissée à hauteur du mobilier d'enfant
- Portage d'enfants, déplacement et soulèvement de mobilier, tapis de réception.
- Situations de contact avec les enfants et leurs parents
- Position debout ou piétinement
- Sens du service public

➤ **RESTRICTIONS DE L'AGENT :**

Notifié à l'agent le :

Signatures :

N +1 :

L'agent :

AUTORITE TERRITORIALE

Nota bene

Cette fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut être amenée à évoluer car l'agent est titulaire d'un grade et non d'un emploi.

De même, elle n'est pas opposable à la collectivité compte tenu du caractère non exhaustif des informations contenues.

Fiche de poste

NOM :	PRENOM :	STATUT :
CATEGORIE : B	FILIERE : Médico-sociale	CADRE D'EMPLOI :
DATE DE CRÉATION DE LA FICHE : 2001	DATE DE MISE A JOUR DE LA FICHE : avril 2023	DATE D'ENTRÉE SUR LE POSTE :

AGENT DE CRECHE- Auxiliaire de puériculture

Missions du poste :

L'agent de crèche accueille et accompagne le jeune enfant de 10 semaines à 4 ans et de ses parents. Il s'implique dans la mise en œuvre du projet pédagogique, afin de maintenir une cohérence entre les différents professionnels, dans la réponse donnée aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Activités et tâches principales du poste :

- Accueillir l'enfant et sa famille :
 - Etablir un lien de confiance. Maîtriser les notions de discrétion professionnelle. Avoir une attitude et des réponses adaptées lors de certaines confidences en sachant se situer dans un établissement de protection de l'enfance.
 - Accompagner l'enfant et sa famille dans leur familiarisation à la vie en collectivité
 - Identifier les besoins de l'enfant (physiques, moteurs et affectifs)
 - Savoir faire des transmissions orales avec chaque famille à l'arrivée et au départ de chaque enfant.
 - Savoir sélectionner les transmissions à écrire dans le cahier de transmission de la section

- Participer à l'organisation de la journée :
 - Aménager des espaces pour soutenir le développement de chaque enfant.
 - Participer à l'organisation du groupe d'enfants : changes, repas, présence sur le tapis, prise en charge d'un atelier, surveillance de la sieste, accompagnement à l'endormissement et au réveil...
 - Exercer une surveillance générale du groupe d'enfants : chute, morsure, échange « difficile » autour d'un jeu...
 - Accompagner l'enfant et le groupe dans la gestion des émotions.
 - Savoir aménager des temps de retour au calme.
 - Assurer la sécurité physique et affective des enfants lors des sorties extérieures : bibliothèque, EHPAD...
 - S'investir dans l'organisation et préparation des événements festifs organisés avec les familles.

- Accompagner l'enfant et sa famille : le soutien à la parentalité :
 - Reconnaître le parent dans son rôle parental.
 - Proposer un accompagnement spécifique lié à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou à besoin spécifique.
 - Savoir observer pour pouvoir échanger sur l'évolution générale de la santé de l'enfant : mesure mensuelle du poids, observation de l'acquisition de la marche, du langage, de l'audition, de la vision...
 - Collaborer par l'observation et la connaissance individuelle de l'enfant, à mieux prendre en compte des signaux éventuels d'enfant en danger.
 - Écouter, déléguer et orienter une famille lors des échanges des transmissions.
 - Écouter, encourager et soutenir des propos, des projets...
 - Savoir mobiliser des familles et les inciter à participer aux projets et évènements de la structure.

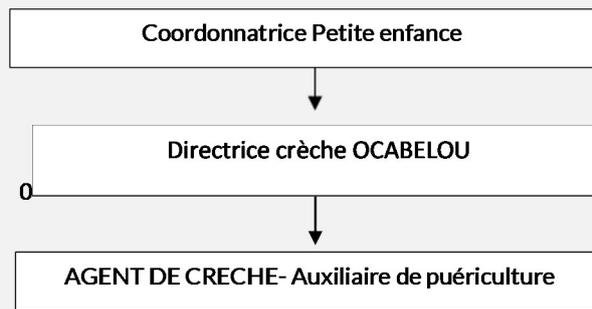
- Participer à l'élaboration des projets :
 - Participer aux réunions du personnel (gestes d'urgences, évacuation de la crèche...)
 - Participer aux réflexions globales de la structure : réunions de services, réunions générales, réunions à thème ou surveillance de sieste pendant ces réunions.
 - Accueillir et encadrer des stagiaires

- Savoir mettre en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité :
 - Savoir dépister une modification du comportement d'un enfant (ne joue plus, pâleur, respiration rapide...)
 - Savoir surveiller un enfant malade : prise de température et surveillance régulière, prise de médicaments (antipyrétique, antibiotique...) et surveillance liée aux éventuels effets secondaires.
 - Savoir appliquer le protocole de nettoyage des biberons. Savoir les préparer et assurer la traçabilité
 - Savoir appliquer les protocoles d'hygiène, de sécurité et de santé : surveillance du jardin (ramasser les éventuels détritrus, sécuriser les différentes structures motrices...), entretien de la literie, protocole en cas de pédiculose...
 - Organiser et assurer le suivi et participer au rangement : utilisation des machines en lingerie, de la centrale de dilution, ramassage des poubelles ...

- **Activités et tâches secondaires du poste :**

- En cas d'absence d'un agent de restauration ou agent d'entretien
 - Nettoyer les locaux de la structure
 - Connaître le protocole de lavage de la vaisselle du goûter et savoir l'appliquer.
 - Connaître le protocole de nettoyage des chariots repas et du lave-vaisselle et savoir l'appliquer.
 - Relever les températures des frigidaires à l'ouverture et à la fermeture de la structure.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

- **En interne :**
 - Les autres agents et le public de la structure
- **En externe :**
 - Des professionnelles Petite Enfance d'autres structures
 - Les bénévoles et professionnelles des bibliothèques
 - Les équipes et résidents de l'EHPAD
 - Les professeurs des stagiaires
 - Les professionnels extérieurs (pédopsychiatre, services spécialisés...) intervenant particulièrement auprès d'une famille

Exigences requises :

- **Formations et qualifications nécessaires :**

Diplôme d'Auxiliaire de puériculture avec expériences professionnelles ; si possible, avec, l'acquis du concours de la fonction publique territoriale pour une auxiliaire.

Maitrise du développement de l'enfant (psychomoteur, psychologique, affectif)

Techniques d'observation

Techniques de communication orale et écrite envers les adultes (collègues, familles...) et les enfants (importance de la communication orale dans les actes de soins et de change)

Connaissance nutritionnelle du jeune enfant des enjeux de la relation à travers l'alimentation.

Maîtrise des gestes techniques concernant le soin

Connaissance et mise en pratique des notions d'apprentissage de la propreté, d'autonomie, de pudeur et d'intimité.

Formation gestes d'urgences le :

Formation HACCP le :

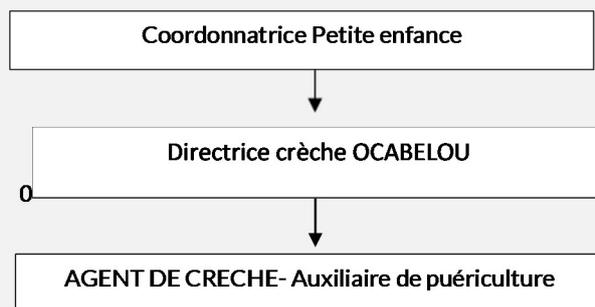
- **Compétences nécessaires :**

- Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, n° d'urgence, comportement à observer en cas d'incendie...)
- Connaître les gestes et postures de sécurité
- Savoir gérer son temps
- Savoir détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au responsable de service

- **Connaissances transversales**

- Capacités relationnelles avec l'équipe, les enfants, les familles et le public en général.
- Autonomie et sens de l'organisation des tâches.
- Permis B
- Capacité à encadrer des stagiaires et des apprentis

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

- **En interne :**
 - Les autres agents et le public de la structure
- **En externe :**
 - Des professionnelles Petite Enfance d'autres structures
 - Les bénévoles et professionnelles des bibliothèques
 - Les équipes et résidents de l'EHPAD
 - Les professeurs des stagiaires
 - Les professionnels extérieurs (pédopsychiatre, services spécialisés...) intervenant particulièrement auprès d'une famille

Exigences requises :

- **Formations et qualifications nécessaires :**

Diplôme d'Auxiliaire de puériculture avec expériences professionnelles ; si possible, avec, l'acquis du concours de la fonction publique territoriale pour une auxiliaire.

Maitrise du développement de l'enfant (psychomoteur, psychologique, affectif)

Techniques d'observation

Techniques de communication orale et écrite envers les adultes (collègues, familles...) et les enfants (importance de la communication orale dans les actes de soins et de change)

Connaissance nutritionnelle du jeune enfant des enjeux de la relation à travers l'alimentation.

Maîtrise des gestes techniques concernant le soin

Connaissance et mise en pratique des notions d'apprentissage de la propreté, d'autonomie, de pudeur et d'intimité.

Formation gestes d'urgences le :

Formation HACCP le :

- **Compétences nécessaires :**

- Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, n° d'urgence, comportement à observer en cas d'incendie...)
- Connaître les gestes et postures de sécurité
- Savoir gérer son temps
- Savoir détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au responsable de service

- **Connaissances transversales**

- Capacités relationnelles avec l'équipe, les enfants, les familles et le public en général.
- Autonomie et sens de l'organisation des tâches.
- Permis B
- Capacité à encadrer des stagiaires et des apprentis

Fiche de poste

NOM :	PRENOM :	STATUT :
CATEGORIE : C	FILIERE : Animation	CADRE D'EMPLOI :
DATE DE CRÉATION DE LA FICHE : 2001	DATE DE MISE A JOUR DE LA FICHE : 2023	DATE D'ENTRÉE SUR LE POSTE :

AGENT DE CRECHE

Missions du poste :

- L'agent de crèche répond à la globalité des besoins d'un groupe d'enfants de 2mois ½ à 4 ans et de leurs parents. Il s'implique dans la mise en œuvre du projet pédagogique, afin de maintenir une cohérence entre les différents professionnels, dans la réponse donnée aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Activités et tâches principales du poste :

- Accueillir l'enfant et sa famille :
 - Savoir faire des transmissions orales avec chaque famille à l'arrivée et au départ de chaque enfant.
 - Etablir un lien de confiance. Maîtriser les notions de discrétion professionnelle. Avoir une attitude et des réponses adaptées lors de certaines confidences en sachant se situer dans un établissement de protection de l'enfance.
 - Accompagner l'enfant et sa famille dans leur adaptation à la vie en collectivité
 - Identifier les besoins de l'enfant (physiques, moteurs et affectifs)
 - Savoir sélectionner les transmissions à écrire dans le cahier de transmission de la section
- Participer à l'organisation de la journée :
 - Aménager des espaces pour favoriser et mettre en place des activités psychomotrices.
 - Participer à l'organisation du groupe d'enfants : changes, repas, présence sur le tapis, prise en charge d'une activité à table, surveillance de la sieste, aide à l'endormissement et au réveil...
 - Exercer une surveillance générale du groupe d'enfants : chute, morsure, échange « difficile » autour d'un jeu...
 - Repérer des tensions d'un petit groupe et savoir « intervenir » ou pas.
 - Savoir aménager des temps de retour au calme.
 - Savoir utiliser le sens du jeu dans le développement de l'enfant.
 - Encadrer des enfants lors des sorties extérieures : bibliothèque, EHPAD.
 - S'investir dans l'organisation et préparation des événements festifs organisées avec les familles.

- Accompagner l'enfant et sa famille : le soutien à la parentalité :
 - Reconnaître le parent dans son rôle parental.
 - Savoir s'adapter à un accompagnement spécifique lié à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap.
 - Savoir observer pour pouvoir échanger sur l'évolution générale de la santé de l'enfant : mesure mensuelle du poids, observation de l'acquisition de la marche, du langage, de l'audition, de la vision...
 - Collaborer par l'observation et la connaissance individuelle de l'enfant, à mieux prendre en compte des signaux éventuels d'enfant en danger.
 - Écouter, déléguer et orienter une famille lors des échanges des transmissions.
 - Écouter, encourager et soutenir des propos, des projets...
 - Savoir mobiliser des familles et les inciter à participer aux projets et événements de la structure.

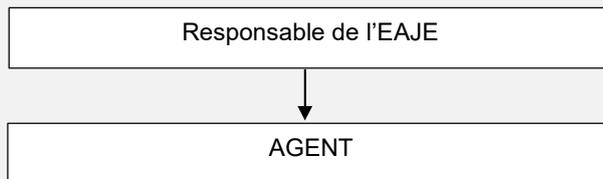
- Participer à l'élaboration des projets :
 - Participer aux réunions du personnel (gestes d'urgences, évacuation de la crèche...)
 - Participer aux réflexions globales de la structure : réunions de services, réunions générales, réunions à thème ou surveillance de sieste pendant ces réunions.
 - Accueillir et encadrer des stagiaires

- Savoir mettre en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité :
 - Savoir dépister une modification du comportement d'un enfant (ne joue plus, pâleur, respiration rapide...)
 - Savoir surveiller un enfant malade : prise de température et surveillance régulière, prise de médicaments (antipyrétique, antibiotique...) et surveillance liée aux éventuels effets secondaires.
 - Savoir appliquer le protocole de nettoyage et stérilisation des biberons. Savoir les préparer.
 - Savoir appliquer le protocole de nettoyage des jouets, tables et tapis.
 - Surveillance du jardin : ramasser les objets de l'extérieur (papier gras, canette...), sécuriser les différentes structures motrices, vélos...
 - Changer les draps et désinfecter la literie une fois par semaine
 - Remplir les vaporisateurs
 - Savoir appliquer les protocoles en cas de pédiculose...

- Une semaine sur deux, remplacement de l'agent entretien :
 - Ramasser toutes les poubelles et remettre des sacs vides
 - Mettre en route des machines en lingerie, pliage et rangement du linge.

- **Activités et tâches secondaires du poste :**
 - En cas d'absence d'un agent de restauration ou agent d'entretien
 - Nettoyer les locaux de la structure
 - Connaître le protocole de lavage de la vaisselle du goûter et savoir l'appliquer.
 - Connaître le protocole de nettoyage des chariots repas et du lave-vaisselle et savoir l'appliquer.
 - Relever les températures des frigidaires à l'ouverture et à la fermeture de la structure.

Positionnement hiérarchique :



Relations fonctionnelles :

- **En interne :**
 - Les autres agents et le public de la structure
- **En externe :**
 - Des professionnelles Petite Enfance d'autres structures
 - Les bénévoles et professionnelles des bibliothèques
 - Les équipes et résidents de l'EHPAD
 - Les professeurs des stagiaires
 - Les professionnels extérieurs (pédopsychiatre, services spécialisés...) intervenant particulièrement auprès d'une famille

Exigences requises :

- **Formations et qualifications nécessaires :**

Diplôme ou expériences professionnelles.

Maîtrise du développement de l'enfant (psychomoteur, psychologique, affectif)

Techniques d'observation

Techniques de communication orale et écrite envers les adultes (collègues, familles...) et les enfants (importance de la communication orale dans les actes de soins et de change)

Connaissance nutritionnelle du jeune enfant des enjeux de la relation à travers l'alimentation.

Maîtrise des gestes techniques concernant le soin

Connaissance et mise en pratique des notions d'apprentissage de la propreté, d'autonomie, de pudeur et d'intimité.

Formation gestes d'urgences le _____

Formation HACCP le _____

- **Compétences nécessaires :**

- Connaître les règles d'utilisation des machines (lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge)
- Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, n° d'urgence, comportement à observer en cas d'incendie...)
- Connaître les gestes et postures de sécurité
- Savoir gérer son temps
- Savoir détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au responsable de service

- **Connaissances transversales**

- Capacités relationnelles avec l'équipe, les enfants, les familles et le public en général.
- Autonomie et sens de l'organisation des tâches.
- Permis B
- Connaissance de l'utilisation de la tablette
- Livre, musique, arts plastiques ...
- Capacité à encadrer des stagiaires et des apprenties

Moyens (humains, matériel, financiers...) mis à disposition :

EPI : Equipement de protection individuelle :

- Port de chaussures réservées à la structure (sauf espace « cuisine »)
- Port d'une tenue vestimentaire spécifique à la structure (pantalon, veste) quand le temps de travail auprès d'enfants est dans la section des plus jeunes (repas dans les bras)
- Port d'une tenue (blouse et charlotte) lors de la préparation des biberons

Téléphone, ordinateur de la salle du personnel

Fournitures de bureau

Jeux pour les enfants, livres, feutres, crayons

Produits d'entretien : désinfectant table et tapis, savon doux et bactéricide, gel hydro alcoolique

Lave-linge, lave-vaisselle

Pharmacie

Conditions et contraintes d'exercice :

- Temps complet à 35h/semaine, 4 semaines de congés imposés en relation avec les fermetures de structure
- Sur site (intérieur et extérieur).
- En dehors de la structure : avec un véhicule de la CdC (déplacement à la bibliothèque, à l'EHPAD) et avec son véhicule personnel (achats pour la structure ou présence à des réunions extérieures).
- Horaires variables de 7H15 à 18H30
- Réunion au minimum une fois par mois de 18H30 à 20H
- Réunion trois fois par an de 18h30 à 20h30
- Participation aux temps festifs avec les familles de 18h30 à 22h (temps de rangement compris)
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
- Garant de l'image du service public, l'agent doit avoir une attitude, un comportement et une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité et le public accueilli
- Exposition au bruit
- Position accroupie ou agenouillée, baissée à hauteur du mobilier d'enfant
- Portage d'enfants, déplacement et soulèvement de mobilier, tapis de réception.
- Situations de contact avec les enfants et leurs parents
- Position debout ou piétinement
- Sens du service public

➤ **RESTRICTIONS DE L'AGENT :**

Notifié à l'agent le :

Signatures :

N+1

Agent

AUTORITE TERRITORIALE

Nota bene

Cette fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut être amenée à évoluer car l'agent est titulaire d'un grade et non d'un emploi.

De même, elle n'est pas opposable à la collectivité compte tenu du caractère non exhaustif des informations contenues.